

Arrêté du 17 août 1987 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1973 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique

NOR : INDB8700496A

Le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme,

Vu la directive du conseil du 25 juin 1987 modifiant la directive n° 71/316/C.E.E. concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

Vu le décret du 30 novembre 1944 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le contrôle des instruments de mesure, modifié ;

Vu le décret n° 61-501 du 3 mai 1961 modifié relatif aux unités de mesure et au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 73-788 du 4 août 1973, modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1945 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret du 30 novembre 1944 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

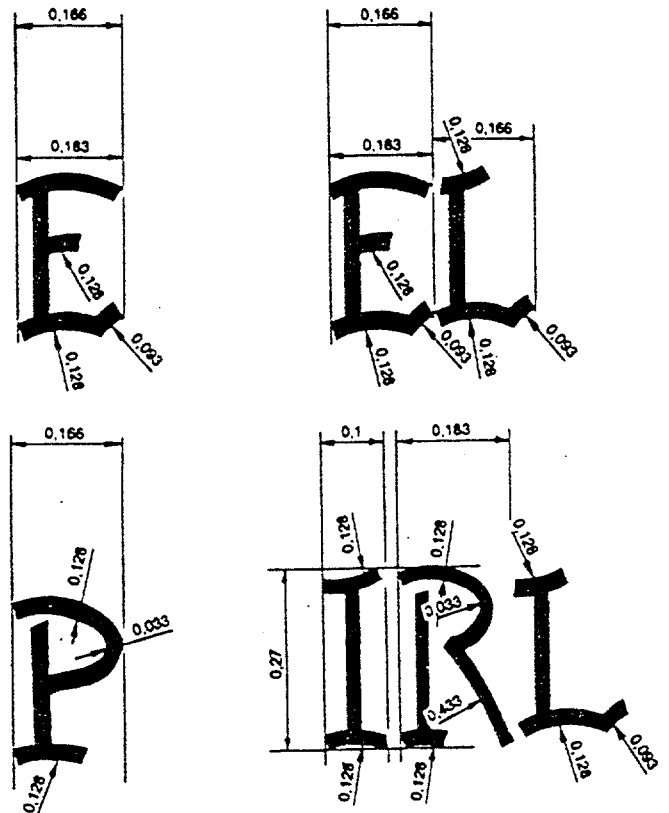
Vu l'arrêté du 8 novembre 1973 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, modifié par l'arrêté du 13 décembre 1984,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le deuxième alinéa de l'article 18 de l'arrêté du 8 novembre 1973 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les lettres distinctives des Etats membres sont B pour la Belgique, D pour la République fédérale d'Allemagne, DK pour le Danemark, E pour l'Espagne, EL pour la Grèce, F pour la France, I pour l'Italie, IRL pour l'Irlande, L pour le Luxembourg, NL pour les Pays-Bas, P pour le Portugal et UK pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. »

Art. 2. - Dans le dessin n° 5-1 de l'annexe à l'arrêté du 8 novembre 1973 susvisé, le sigle IR est supprimé, tandis que sont ajoutés les sigles suivants :



Art. 3. - Le directeur général de l'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 1987.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'industrie :
L'ingénieur général des mines,
A.-C. LACOSTE

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 4 septembre 1987 portant réintégration et affectation (administrateurs civils)

NOR : PRMG8770351A

Par arrêté du Premier ministre en date du 4 septembre 1987, M. Tardivon (Christian), administrateur civil en disponibilité, rattaché pour sa gestion au ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, est, à compter du 15 juillet 1987, réintégré dans le corps des administrateurs civils et affecté au ministère de l'économie, des finances et de la privatisation.

Arrêté du 9 septembre 1987 portant nomination à la Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale

NOR : PRMX8793413A

Par arrêté du Premier ministre en date du 9 septembre 1987, sur proposition du ministre des départements et territoires d'outre-mer, sont nommés membres de la Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale, au titre des personnes qualifiées :

M. Coudreau (Dominique), directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Mme Eyquem (Anny), président de l'union départementale des associations familiales de la Réunion.

M. Fragonard (Bertrand), directeur de la Caisse nationale d'allocations familiales.

M. Le Bihan (Jacques), directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

M. Lisette (Gabriel), administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Mme Mancho (Monique), ingénieur d'études à l'O.N.I.S.E.P. de la Martinique.

M. Oheix (Gabriel), inspecteur général de la sécurité sociale.

M. Petit (Raphaël), inspecteur général honoraire de l'administration.

M. Rivierez (Hector), ancien député de la Guyane.

M. Striber (Jean), inspecteur général des finances honoraire.